



RÉGION ACADÉMIQUE
GRAND EST

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Colmar, le 30 mai 2020



Lettre n°6 aux parents

Covid19 –Réouverture progressive du lycée

Préambule

Monsieur le ministre Blanquer souligne dans sa circulaire du 04 mai 2020 que « Le président de la République a décidé d'engager **un processus progressif de déconfinement scolaire** tenant compte des impératifs sanitaires mais aussi sociaux dans ce moment grave de l'histoire de notre pays. L'objectif est d'abord de **garantir des conditions de santé et de sécurité grâce à un protocole sanitaire strict, qui conditionne l'ouverture de chaque école et de chaque établissement** ».

1. Les conditions de la réouverture progressive du lycée

L'ensemble des établissements scolaires sont soumis au strict respect du «**Schéma d'adaptation sanitaire (SAS)**» qui a été présenté au Comité d'Hygiène et de Sécurité du lycée (CHS) ce mardi 26 mai et validé à l'unanimité par le CA ce vendredi 29 mai.

Vous trouverez ce **SAS** sur le site de notre lycée <http://www.lyc-pascal-colmar.ac-strasbourg.fr/>, mais également le protocole « Gestion des gestes protecteurs ».

Si l'ensemble des conditions sanitaires et de sécurité est réuni, la réouverture progressive débutera le **lundi 08 juin 2020 à 8h00**. En effet, le lycée a été **pourvu de masques « Grand public » pour l'ensemble de la communauté scolaire**, mais la livraison des kits de désinfection n'a pas été effectuée.

- a) Le retour au lycée correspondant à **une démarche volontaire**, il appartient aux **représentants légaux ou aux élèves majeurs d'en informer le lycée**. Il s'agit d'une **obligation nécessaire à la bonne organisation de la reprise**. Comme vous le savez, nous ne pouvons accueillir que des groupes de **15 élèves au maximum et non des classes**.

- b) La **prise de connaissance** par chaque élève et/ou le responsable légal de ce **SAS** est **obligatoire** avant la reprise du chemin du lycée.
- c) Les **transports scolaires** seront assurés dans les mêmes conditions précédant la pandémie.
- d) Le **restaurant scolaire** est régi par un protocole qui s'impose à tous les usagers (inclus dans le SAS). Le protocole sera remis en mains propres lors de la formation des élèves (jour de la reprise). Le paiement se fera à la prestation.
- e) **L'internat du lycée** rouvrira qu'à partir du **lundi 08 juin** mais dans des conditions particulières puisque la capacité d'accueil sera réduite d'au-moins 50%. Vous trouverez dans le **SAS** les nouvelles dispositions régissant le fonctionnement de l'internat. Nous vous invitons aussi à vous rapprocher de madame Layer pour obtenir les précisions nécessaires.

2. Comment accéder aux salles de cours ?

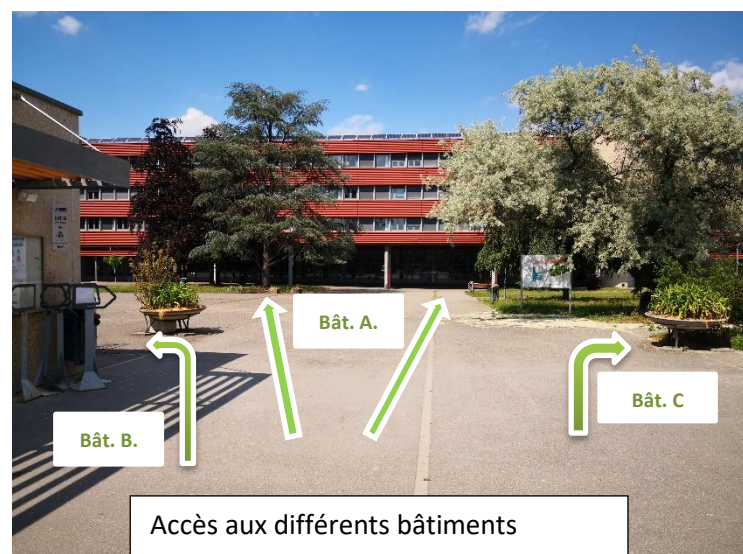
L'accès au lycée est réservé aux élèves désignés par leurs parents, aux personnels et aux stagiaires du GRETA. L'entrée dans le lycée (espaces extérieurs y compris) n'est possible qu'à la **condition de porter un masque**.

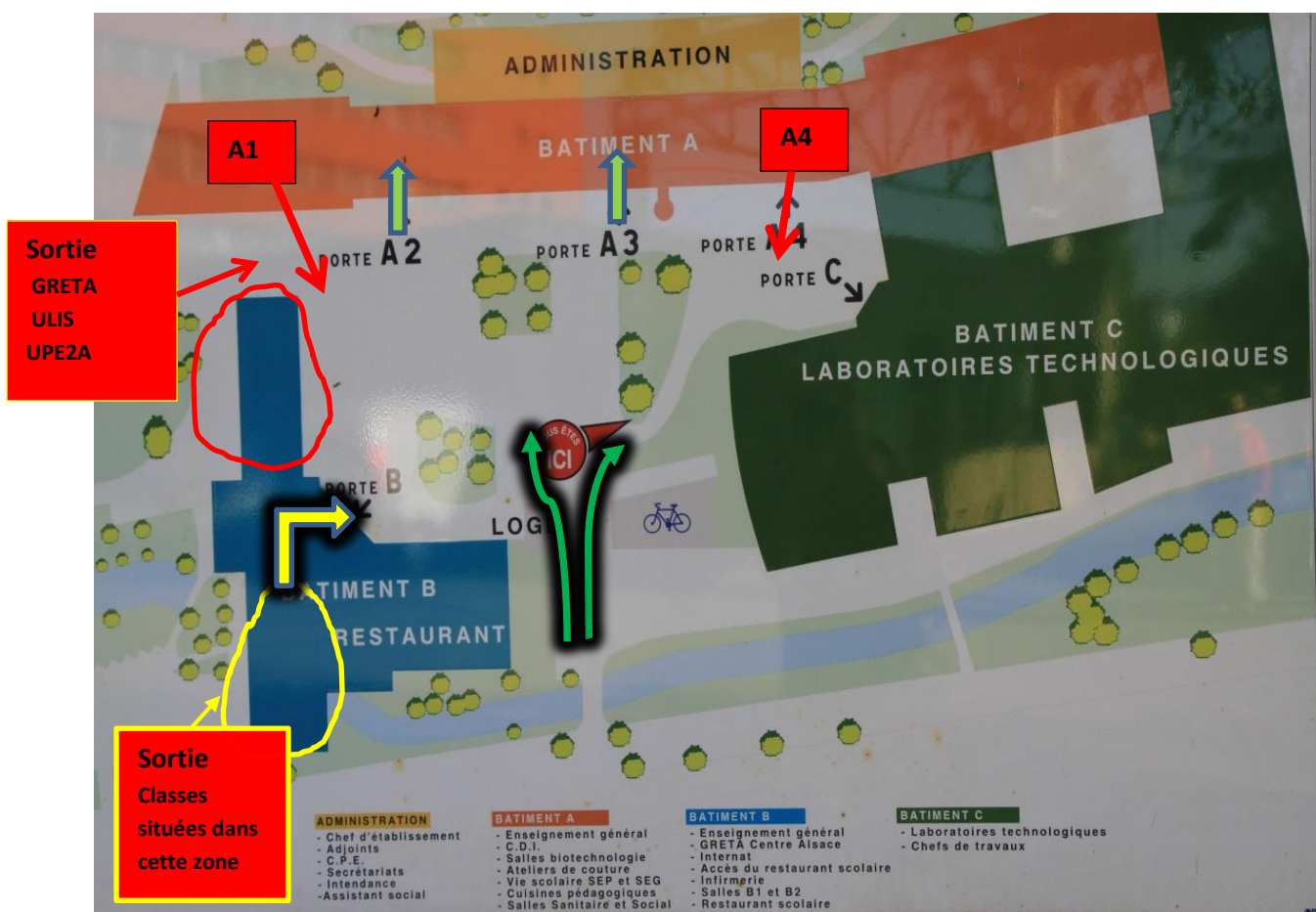
Conformément au protocole sanitaire du ministère de l'Education Nationale, **l'accès aux personnes externes à l'établissement se fait uniquement sur rendez-vous** (parents, autres accompagnants,...).

- **L'entrée et la sortie du lycée** se font par la rue du Logelbach mais en intégrant les nouvelles contraintes comme indiquées ci-dessous.



Zone interdite de 2m de large jusqu'au portail de la loge





Les usagers entrent dans le bâtiment A par la porte A2 et prennent l'escalier situé à leur gauche, ou par la porte A3 en empruntant l'escalier situé à leur droite.

La sortie du bâtiment A se fait par les portes A1 et A4 sans présence des AED.

L'entrée dans le bâtiment B (GRETA, ULIS-Pro, UPE2A, classes de 2GT) se fait par la porte B.

La sortie du bâtiment B se fait par les issues de secours (fléchage au sol et sur les piliers).

Au 2^{ème} étage du bâtiment B, les personnels et les stagiaires du GRETA empruntent la sortie de secours comme indiqué sur le schéma.

Au 1^{er} étage du Bât. B, les classes sortent en fonction de la zone dans laquelle elles se situent.



Les entrées dans les bâtiments sont surveillées par les surveillants (AED) qui veilleront à ce que chaque personne se lave les mains avec le gel hydro-alcoolique mis à leur disposition.

3. Emploi du temps des classes concernées par la reprise progressive (voie professionnelle)

A) L'accueil sera limité aux classes de **seconde et de 1^{ère} BAC PRO 2TCI, 2TU, 2MMV, 1TCI, 1TU et 1MMV par demi-classe et de 1^{ère} année CAP RIC et MMVF (soit 2 groupes de 8 élèves).**

1. Emploi du temps de la chaudronnerie et de l'usinage pour juin et juillet 2020

Classes	Nb d'élèves	Cours concernés	Jours 8h – 12h30 13h30 – 17h00	Enseignants	Salles
2TU	Demi-classe soit 8 élèves maxi	Enseignement professionnel	Mercredi journée	M. Nosjean	C002 + espace usinage
2TU	Demi-classe soit 8 élèves maxi	Enseignement professionnel	Vendredi journée	M. Nosjean Si M. Marchal Sp	C002 + espace usinage
1TU	Demi-classe soit 8 élèves maxi	Enseignement professionnel	Mardi journée	M. Puissant Sp M. Marchal Si	C002 + espace usinage
1TU	Demi-classe soit 8 élèves maxi	Enseignement professionnel	Jeudi journée	M. Puissant	C002 + espace usinage
2TCI GA	Demi-classe soit 13 élèves maxi	Enseignement professionnel	Jeudi journée	M. Grosshenny Sp M. Auberrtin Si	C101 + espace chaudronnerie
2TCI GB	Demi-classe soit 13 élèves maxi	Enseignement professionnel	Vendredi journée	M. Auberrtin Sp M. Barreau Si	C101 + espace chaudronnerie
1TCI GA	Demi-classe soit 13 élèves maxi	Enseignement professionnel	Mardi journée	M. Barreau	C101 + espace chaudronnerie
1TCI GB	Demi-classe soit 13 élèves maxi	Enseignement professionnel	Mercredi journée	M. Grosshenny	C101 + espace chaudronnerie
1RIC	Groupe de 8 élèves	Enseignement professionnel	Lundi journée	M. Kirch	C101 + espace chaudronnerie

2. Emploi du temps de la filière MMV pour juin et juillet 2020

Classes	Nb d'élèves	Cours concernés	Jours 8h -11h30 13h30 -17h30	Enseignantes	Salles
1CAP MMVF	1 groupe de 8	Enseignement professionnel	Mercredi 8h – 16h30	Mme Marelli	A209
2 BP MMV G1	1 groupe de 12	Enseignement professionnel	Vendredi journée	Mme Rouvière	Espace textiles
2 BP MMV G2	1 groupe de 12	Enseignement professionnel	Lundi journée	Mme Sprungard	Espace textiles
1 BP MMV G1	1 groupe de 12	Enseignement professionnel	Mardi matin Mardi après midi	Mme Touzani Mme Vimont	Espace textiles
1 BP MMV G2	1 groupe de 12	Enseignement professionnel	Jeudi journée	Mme Stengel	Espace textiles

Pour l'ensemble de la voie professionnelle, **l'enseignement général** est, en fonction de la disponibilité des enseignants (absences pour maladie ou pour participer aux jurys d'examens), maintenu dans les mêmes conditions que durant le confinement.



Certains élèves de terminale Bac Pro, désignés par leur professeur principal, sont susceptibles d'être invités au lycée afin de préparer le second groupe d'épreuves (maths-sciences et français et histoire Géographie).

B) La voie générale et technologique

Du 8 juin au 03 juillet inclus, toutes les classes de terminale sont concernées mais selon un emploi du temps adapté. L'accueil par classe est limité à 15 voire à 14 élèves en fonction des nouvelles capacités d'accueil (voir **SAS**).

- a) Pour **l'ensemble des niveaux**, les cours de LV, d'EPS (football et karaté compris), en laboratoire, les enseignements optionnels ne seront pas assurés en présentiel.
- b) En **seconde GT** : cours en présentiel pour les mathématiques, l'histoire-Géographie et le français et en distanciel pour les autres matières. La **mini-entreprise** préparant le cours régional pourrait, si nécessaire, se retrouver ponctuellement au lycée ;
- c) En **première Général** : cours en présentiel pour les spécialités maintenues en classe de terminale ;
- d) En **première Technologique**, seuls les enseignements fondamentaux de la filière sont organisés en présentiel. Ils seront réorganisés selon un EDT qui vous sera communiqué en début de semaine prochaine via LVS.
1STI2D : maths, physique, IT et IDD ; uniquement dans des salles banalisées, pas de TD et de cours en labo.
1STL : maths, physique et biotechnologies, pas de TD que du cours magistral ;
1ST2S : physiopathologie humaine, maths et HG. Tous les autres cours sont poursuivis en distanciel jusqu'au 03 Juillet.
- e) En **terminale GT** : des cours de soutien pour les élèves susceptibles de se présenter au second groupe d'épreuves (rattrapage), cela leur permettra aussi d'améliorer leur livret scolaire lycée (LSL) ;
- f) Les étudiants de première année **BTS CRSA, CPI et SN** sont en stage ou en recherche de stage ;
- g) Les étudiants de première année **BTS ESF** : reprise des cours en présentiel selon un nouvel emploi du temps ;
- h) Les étudiants de **deuxième année de BTS ESF, CRSA, CPI et SN** poursuivent les cours en distanciel jusqu'au conseil de classe ;

- i) Les étudiants de **CPGE** se présentant au concours des écoles d'ingénieurs peuvent être accueillis **à l'internat dans** des chambres individuelles **à partir du 01 juillet** (18h00). En attendant, les cours en distanciel se poursuivent.



Les emplois du temps par classe seront transmis aux élèves via LVSD dans le courant de la semaine.

4. Rôle des responsables légaux

Avant que leur enfant ne se rende au lycée, les responsables légaux doivent :

- ✓ s'assurer que leur enfant ait bien pris connaissance du protocole sanitaire déposé sur le site du lycée ;
- ✓ veiller à ce que celui-ci n'ait pas de fièvre. S'il a plus de 37.8°C, il ne pourra pas se rendre au lycée ;
- ✓ donner suffisamment de **masques pour une journée (à multiplier par autant de nuits passés à l'internat), à savoir ;**
 - 2 pour les **transports**,
 - 2 s'il déjeune au **restaurant scolaire**,
 - 2 autres pour la circulation au sein du lycée.
- ✓ donner un étui dans lequel sont rangés les masques propres ;
- ✓ donner un sachet de type « sac de congélation » pour y mettre les masques usagers qui devront être jetés avant de quitter le lycée ;
- ✓ un autre étui pour les masques « lavables » ;
- ✓ une gourde pour son usage personnel ou une bouteille d'eau.



- **le port du masque jetable** peut provoquer des allergies. Il est conseillé en cas de doute d'en parler à son médecin. Dans la mesure du possible, nous conseillons le port d'un **masque « Grand public » (tissu, autre matière)** qui peut être une bonne alternative.
- Le port de ce dernier **est obligatoire au sein de l'établissement.**

Les parents veilleront à ce que leur enfant se lave les mains dès le retour au domicile, et récupèrent les masques à laver (mode d'emploi livré lors de l'achat).

5. Formation des élèves et des personnels

La formation des personnels aux « **gestes protecteurs** » est assurée par le médecin scolaire et les infirmières le mercredi 03 juin et le jeudi 04 juin.

La formation des élèves sera assurée le jour de la reprise par les enseignants.